



Comité des Ardennes

C.R. REUNION COMITE DIRECTEUR du 18/04/2018 à 18 :00

Présents : Vincent BELINGHERI - Jean Michel BRACONNIER - Virginie COLSON - Julien DUPONT - Jordan GUILLAUME - Daniel HUBERT - Romain LECUIVRE - Jacky MORANT - Nicolas PINAS - Alain POIREL - Mathieu SIMON - Patrick SOILOT - Daniel SPENLE – Jean Marc STAFFE - Michelle STAFFE – DAVENNE Guillaume (non élu)

Excusés : Thierry LECLERC - Sylvain MOLLE - Frédéric TAMBOURET

Le quorum étant atteint, Le Comité Directeur peut délibérer

- **Cooptation de Jean Marc STAFFE**

- Jean Marc STAFFE est coopté à l'unanimité. Son élection au sein du CD08 sera proposée à la prochaine Assemblée Générale des clubs, en septembre 2018.

- **Point sur la convention de développement entre LGETT et CD08 (pour la période 2017-2021)**

- Axe 1 : développer la pratique féminine, fidéliser, faire accéder à la licenciation
- Axe 2 : détecter et accompagner les petits de 4/7 ans
- Axe 3 : promouvoir le TT, organiser le recrutement et les animations en partenariat avec le CD08 (ex : Marcassins du TT)
- Axe 4 : développer des actions à priorité sociale : handicap, CSC, QPV, ZRR.
Cette convention sera signée par les présidents de la LGETT et du CD08
Le montant de l'aide financière accordée pour les 4 ans est de 8000 € dont 1200 € pour la saison 2017-2018.

- **Point sur les tarifs 2018-2019**

- Le CD examine le comparatif des tarifs et des recettes licences –ré affiliations-critériums et mutations pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et prévisionnel 2018-2019.
- Il est proposé que le Comité absorbe l'augmentation de 2 € de la FATT sur les licences traditionnelles 2018-2019 ainsi qu'un ajustement pour les tarifs licences traditionnelles des juniors de + 3 € (ajustement avec les tarifs seniors-vétérans comme la Ligue et la Fédé et une baisse de 7 € pour les cadets. Les autres tarifs licences traditionnelles restent de ce fait inchangés.
- Pour le Comité le manque à gagner prévisionnel pour 2018-2019 serait de 1900€ environ et pour cette saison il sera sans doute de plus de 5000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Les tarifs des licences promotionnelles subiront eux l'augmentation de la Fédé de 1 € pour les vétérans, séniors et juniors et 0,50 € pour les jeunes. Le Comité applique scrupuleusement les tarifs de la FFTT sans ajouter de complément.
- **Décision à prendre sur la réforme du championnat par équipes**
 - La circulaire n°1 de la LGETT, du championnat par équipes territorial, prévoit que la PR du CD08 monte en GE4 la saison prochaine, ce qui nous surprend, puisque nous avons exprimé à la ligue notre volonté de garder la gestion du championnat départemental.
 - La question se pose :
 - 1) acceptons-nous la proposition de la LGETT
 - 2) souhaitons-nous garder la PR dans notre championnat départemental, sachant que dans ces conditions, le montant de PR irait en GE5, alors que la ligue prévoit toute la PR en GE4, et le montant futur de notre D1 en GE5
 - la solution 1 est préférée (9 voix pour, 5 contre). Toutefois, nous allons demander plus d'informations à la LGETT, notamment sur la zone géographique envisagée, le jour des rencontres, ainsi que les risques sportifs et / ou financiers auxquels s'exposent les clubs de PR qui décideront de ne pas monter en GE4 la saison prochaine afin de les en informer.
- **Financement formation et stages**
 - Actuellement plusieurs demandes de financement ont été reçues par le président, elles seront examinées.
 - Pour toutes les demandes de financement, envoyer par mail une demande au président du comité
- **Bilan comptable prévisionnel au 30 juin 2018**
 - Le Trésorier présente une situation au 31 mars 2018 ainsi qu'un prévisionnel au 30 juin 2018.
 - Ces documents font apparaître une situation financière prévisionnelle satisfaisante pour cette saison 2017-2018.
- **Evolution de carrière de Guillaume DAVENNE**
 - Animateur technique du comité depuis le 1^e avril 2013, et en CDI depuis le 1^e septembre 2014, actuellement en classification groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport.
 - Pour appliquer la C.C.N.S. et récompenser ses compétences en matière d'autonomie, responsabilité, et technicité, il doit être en groupe 4.
 - Proposition du Comité de passer Guillaume en groupe 4, au minimum de la catégorie, au 1^e janvier 2019 (avec une première augmentation au 1^e juillet 2018) : Approuvé à l'unanimité
- **Proposition d'un candidat à la Présidence du Comité des Ardennes de Tennis de Table**
 - Pour succéder à Julien DUPONT, qui part sous d'autres cieux, et qui démissionnera en septembre, et pour les 2 saisons restantes jusqu'à la fin de l'olympiade, un membre du comité se porte candidat, cette candidature est approuvée à l'unanimité. Son élection sera proposée à la prochaine Assemblée Générale des clubs, en septembre 2018.

- **Questions diverses**

- Incident rencontre de D1 : CMATT / Sedan, la commission sportive doit entendre les deux partis et examiner l'incident.

- Fin de la séance à 20h30.